

Formation recyclage/expérimenté et tests CACES® R482 Engins de chantier

Catégories : A - B1 - B2 - C1 - C2 - C3 - D - E - F - G

Personnes concernées : Toute personne expérimentée, appelée à manipuler un engin de chantier.

Objectifs de la formation : L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, et lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R482 de la catégorie visée.

Contexte : Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084 et l'arrêté du 2 décembre 1998.

PRÉREQUIS

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées). Lire et comprendre le français. Posséder une expérience ou être titulaire d'un CACES®R372m ou CACES®R482 et de justifier d'une formation théorique et pratique avant le passage des tests CACES®.

DURÉE

1 à 3 jours.
Durée renouvellement de plusieurs catégories : sur devis.

FORMATEURS

Qualifiés et suivis selon le processus CityPro. Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Feuille d'émargement et attestation de stage.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'un centre CityPro ou dans l'entreprise du candidat si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation R482.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Organisation par ateliers pédagogiques. Plateau technique avec aire d'évolution et répondant aux exigences de la recommandation R482.

VALIDATION DES ACQUIS

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation R482.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En centre CityPro ou sur city-pro.info.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

- A - Connaissances générales,
- B - Technologie des engins de chantier,
- C - Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®,
- D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier,
- E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier,
- F - Exploitation des engins de chantier,
- G - Vérifications d'usage des engins de chantier.

FORMATION PRATIQUE

- A - Prise de poste et vérification,
- B - Conduite et manœuvres,
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance,
- D - Conduite au moyen d'une télécommande (en option),
- E - Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).